

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 4 avril 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 28 MARS 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 11 AVRIL 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Le Conseil Communautaire décide de modifier ainsi l’ordre du jour : Retrait de la délibération n°2019_03_39 « Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à l’EPFL » (devenue sans objet) et ajoute la délibération n°2019_03_39 « Constitution d’un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux de voiries et réseaux à Lucey ».

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration de C. VERDELET), Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISSETTE, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de C. GAY), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Olivier HEYOB (ayant la procuration de M. VERGEOT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de F. EZAROIL), Lucette LALEVEE, Marie VIOT (ayant la procuration de C. CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Guy SCHILLING, Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Christian HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Stéphanie LAGARDE, Jean-Marie HORNUT.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis
<u>Secrétaire de séance :</u>	André MAGNIER
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents
<u>Nombre de votants :</u>	65 votants

Le Président accueille les délégués et les remercie pour leur présence.

Il est procédé à l'accueil des délégués. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Le secrétaire de séance est désigné : **André MAGNIER**.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Sur invitation du **Président**, le Conseil Communautaire valide la modification de l'ordre du jour suivante : retrait de la délibération n°2019_03_39 « Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à l'EPFL » (devenue sans objet, la Ville de Toul ayant décidé d'exercer elle-même son droit de préemption) et ajout de la délibération n°2019_03_39 « Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux de voiries et réseaux à Lucey », ce afin de permettre de ne pas prendre de retard sur ce programme de travaux, réalisé en coordination avec la commune.

Avant d'entamer l'ordre du jour et pour répondre une nouvelle fois aux remarques formulées par un délégué suppléant, **le Président** rappelle que conformément au règlement du conseil communautaire, le délégué suppléant n'est en exercice que lorsque son titulaire est absent. Ainsi, s'il peut venir assister à la séance du conseil communautaire, il ne peut s'installer parmi les conseillers votants que lorsqu'il est lui-même en exercice.

La parole est ensuite donnée à Etienne MANGEOT qui, au nom du groupe « Esprit Communautaire », a fait parvenir au Président 3 questions orales :

1/ 1^{ère} question :

« Monsieur le Président,

Dans un article paru le 30 mars dernier, la presse locale s'est faite l'écho des difficultés rencontrées par l'Ovalie Club du Bassin Toulois, difficultés suffisamment importantes pour poser la question de la survie même du club au-delà de cet été. En effet, malgré les promesses qui lui ont été régulièrement renouvelées depuis sa création en 2015, l'OCBT, qui compte pas moins de 120 adhérents, ne dispose toujours pas d'un terrain digne de ce nom, avec des poteaux et des lignes de rugby.

Si les joueurs s'entraînent sur le terrain de football de Pierre la Treiche, ils sont ainsi obligés de jouer leurs matchs à domicile à Dieulouard, Pont-à-Mousson ou Seichamps.

Or, il s'agit bien ici d'un sujet d'intérêt communautaire puisque l'OCBT est l'unique club de rugby des Terres Touloises et que les dirigeants ont précisément fait le choix dès le départ de s'identifier au « bassin toulois » dans son ensemble plutôt qu'à une commune en particulier.

Je sais par ailleurs que ce sujet ne vous laisse pas indifférent, Monsieur le Président.

Aussi, pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles les promesses formulées notamment par les élus de cet exécutif n'ont jusqu'alors pas été suivies d'effet, et surtout, nous exposer les initiatives que la CC2T comptent prendre pour garantir l'épanouissement de l'OCBT, et plus largement de la pratique du rugby, dans le Toulouais ? »

Fabrice CHARTREUX indique qu'il a reçu le Président du Club de rugby il y a un an et demi environ, ce dernier étant à la recherche d'une solution d'implantation. Il rappelle qu'à cette époque, la CC2T n'était pas compétente en matière d'équipements sportifs, hormis le centre aquatique Ovive. La communauté n'était pas non plus propriétaire d'un terrain qui aurait pu convenir. Le club de rugby utilisait le terrain de Pierre-la-Treiche, sans toutefois disposer des équipements adéquats. La Ville de Toul a fourni au club les poteaux et des systèmes de fixation neufs. Par la suite, la CC2T a donné son accord pour prendre en charge leur installation.

Les services techniques de la CC2T se sont rendus sur place en 2018 mais, sur demande du Maire de Pierre-la-Treiche, l'installation de ces poteaux a été suspendue en raison de problème de co-utilisation du terrain avec le club de football de Velaine-en-Haye. Une nouvelle visite sur place a eu lieu en février 2019 et le Maire de la commune a donné son accord pour l'installation des équipements de rugby sur le terrain. Il est précisé que ces équipements doivent être homologués et seront soumis à un contrôle régulier. La situation est donc aujourd'hui solutionnée et l'intervention des services techniques intercommunaux est prévue pour fin juin 2019.

2/ 2^{ème} question :

« Le 25 janvier 2018, nous avons voté au sein de cette assemblée une convention tripartite entre la CC2T, la Ville de Toul et la CCI54 pour l'embauche d'un manager de centre-ville.

Cependant, depuis le mois dernier, le poste est vacant suite au départ inopiné du manager nommé. Cela interroge légitimement sur l'efficacité et la pérennité de ce dispositif.

Aussi pouvez-vous tout d'abord nous exposer le bilan concret et précis de l'action du manager de centre-ville depuis sa nomination jusqu'à son départ et nous éclairer sur son éventuel remplacement dans les semaines à venir ? »

Fabrice CHARTREUX indique que le travail réalisé jusqu'à présent par le manager de commerce partagé avec la Ville de Toul, en partenariat avec la CCI, a donné satisfaction. Le poste n'est pas resté vide suite au départ du manager, pour raisons familiales, puisque la CCI a affecté 2 personnes chargées de reprendre le suivi de la mission, en attendant le recrutement d'un nouveau manager. Il donne ensuite la parole à **Christine THERMINOT**, qui apporte des précisions sur le bilan du travail réalisé et les perspectives à venir.

Ont notamment été réalisés :

- L'actualisation de l'inventaire des locaux vacants et fonciers disponibles sur le Pôle commercial Jeanne d'Arc et l'accompagnement des commerçants du Pôle dans des problématiques diverses (ex. agrandissement des locaux, déménagement d'activité...)
- L'accompagnement des porteurs de projets « commerce » en mobilisant l'ADSN et la CCI54 sur la création/reprise/transmission (ADSN : envoi de 2 porteurs / CCI54 : envoi de 2 prospects sur projet de transmission, 4 sur accompagnement numérique et formation)
- La participation au Comité FISAC de la CC Terres Toulaises (agrément des dossiers individuels)
- La prospection d'enseignes avec notamment la participation salon de la franchise le 20/03/2019 et la création d'une plaquette « commerce » dédiée au Salon de la franchise.
- Le soutien aux animations commerciales locales de l'association de Jeanne d'Arc et le développement de liens inter-associations
- Une rencontre avec le club d'Affaires « GA2T »
- Des rencontres pour favoriser les démarches de professionnalisation des acteurs locaux (Numérique, qualité...) : RDV avec Haxoneo, Acheteza.com, Un emplacement.com
- Des rencontres pour promouvoir l'action collective auprès de l'ensemble des professionnels du territoire :
- Des échanges et collaborations entre les acteurs sur les thématiques d'animations commerciales, touristiques, culturelles, festives et facteurs d'ambiance. Exemples : participation journée thématique « *Le mécénat* » avec parole d'Entreprises, participation signature Convention Cœur de Ville TOUL, préparation du jardin du Michel, visites des Gîtes et Hôtels...
- La promotion de la Maison du Tourisme auprès des nouveaux adhérents
- La promotion du Partenariat opération Ciné-Resto : prospection de nouveaux restaurants
- Une réunion avec les forces de l'ordre sur sécurisation des biens et personnes : dispositif ALERTE COMMERCE en cours sur le pôle commercial en lien avec la Police Nationale

Enfin, **C. THERMINOT** précise que la CC2T est confrontée à l'absence de réponse quant à la confirmation définitive d'un recrutement externe d'un nouveau MANAGER, ou la mise à disposition de techniciens déjà salariés de la CCI54.

Un RDV avec le Directeur Général de la CCI54, M. SIMON est prévu courant avril 2019 pour réappuyer la demande de la collectivité tendant à un recrutement le plus rapide possible.

E. MANGEOT ajoute que, pour la suite du partenariat engagé avec la CCI, il serait nécessaire de demander un bilan des réalisations vraiment concrètes pour le territoire, avec des plus-values quantifiables.

F. CHARTREUX conclut en précisant que le bilan des nouvelles enseignes créées existe et qu'il pourra faire l'objet d'une information en commission économie.

3/ 3^{ème} question :

« Comme vous le savez, un des sujets qui me tient le plus à cœur concernant l'avenir de cette collectivité concerne notre implication dans la dynamique du Sillon Lorrain.

Notre absence totale de cette instance me paraît une anomalie fortement préjudiciable, qui a pour conséquence de nous marginaliser en tant que territoire.

J'avoue que je n'arrive toujours à m'expliquer cet état de fait.

Aussi, je me permets de remettre le sujet sur la table. Pouvez-vous nous informer sur vos intentions s'agissant d'une adhésion de la CC2T au Sillon Lorrain, et, si cette option devait être rejetée, sur les raisons de ce rejet ? »

F. CHARTREUX indique que lors d'une rencontre avec André ROSSINOT en 2018, l'idée d'une adhésion au Sillon Lorrain a fait l'objet d'un échange, M. ROSSINOT ayant alors fait part de son avis favorable à cette perspective.

Par la suite, une rencontre a eu lieu avec le directeur du Sillon Lorrain, M. Marchal, en présence également d'Alde HARMAND, l'objectif étant de présenter l'organisation et les actions menées par cette instance. Il est rappelé que le Pôle métropolitain du Sillon Lorrain est un syndicat mixte fermé porté par les intercommunalités de Metz, Nancy, Thionville, Epinal.

La CC2T ne peut pas être membre à part entière, mais elle peut être territoire associé, ce qui a été confirmé par M. Marchal lors de cette rencontre.

Depuis, la CC2T reçoit systématiquement les invitations à leurs réunions, comme les autres territoires associés (Cc Basin de Pompey, Cc Lunéville, CC Ouest Vosgien...). Cette période d'observation a permis de consolider le souhait de devenir territoire associé, le Président concluant en indiquant que ce point sera proposé à l'assemblée lors du conseil communautaire de juin prochain.

2019-03-01 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SIVU LA CLE DES CHAMPS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant.

2019-03-02 – COMPTES DE GESTION 2018 DES BUDGETS DE LA CC2T

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant.

2019-03-03- DESIGNATION DU PRESIDENT D'ASSEMBLEE POUR LA PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-04- COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant.

2019-03-05 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2019

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-06 FIN (7.1) – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2019

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant.

**2019-03-07 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET ANNEXE
ORDURES MENAGERES (TEOM) DE L'EXERCICE 2019**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant.

**2019-03-08 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET ANNEXE
MOBILITE DE L'EXERCICE 2019**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-09- FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2019

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-10- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019

Questions et observations de l'assemblée :

E. MANGEOT observe que les charges de personnel sont toujours à la hausse et de façon significative cette année. Notant que les explications sont données dans le rapport budgétaire, il demande néanmoins s'il s'agit d'une fatalité d'avoir des charges de personnel qui augmentent de façon récurrente, avec un effet mille-feuille qui ne cesse de s'alourdir.

F. CHARTREUX rappelle que les compétences transférées à la CC2T entraînent nécessairement un transfert à la communauté des agents attachés à ces compétences. Citant pour exemple la mobilité, le RAMPE ou encore la crèche de Manonville, il souligne que l'ensemble des agents affectés à ces services ont été transférés à la CC2T et ne figurent plus dans les comptes de leur structure d'origine. Il y a bien transfert d'une structure vers une autre et non aggravation du mille-feuille.

Il indique également que les charges de personnel, à la CC2T comme ailleurs, sont mécaniquement impactées chaque année par le glissement vieillesse-technicité, prenant en compte les avancements de carrière des agents. Enfin, il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une volonté de l'exécutif de gonfler les effectifs, qui pour la majorité des services, sont plutôt tendus.

A. HARMAND confirme que le budget du CCAS de Toul a vu cette année ses charges de personnel diminuer avec le transfert des postes du RAMPE (relais assistantes maternelles parents-enfants) à la CC2T.

P. MONALDESCHI indique par ailleurs que la focalisation sur le chapitre 012 (charges de personnel) ne reflète pas à elle seule une juste analyse des charges de structure d'une collectivité. En effet, lorsqu'une collectivité affiche une diminution de son « 012 », mécaniquement le chapitre 011 (charges à caractère général) augmente, car ce qui ne se fait plus en interne par les agents de la collectivité se fait alors en ayant recours à des prestations de service, ce qui impacte le « 011 ».

J. BOCANEGRA demande si cette remarque sur les charges de personnel ne relève pas en réalité d'une posture démagogique, dans la mesure où, à ce stade de la mandature, il lui semble incroyable que des élus posent encore ce genre de question.

F. CHARTREUX souligne par ailleurs que la CC2T est en bonne santé financière, ce qui lui permet d'investir et d'agir pour l'attractivité de son territoire, tout en ayant à cœur d'approfondir les services rendus aux communes et d'améliorer la solidarité du bloc communes-communauté. Il remercie les élus pour leur engagement et leur participation active à l'avancée des projets menés par la collectivité et remercie les agents de la collectivité pour le sérieux et la qualité de leur travail.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Messieurs MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE), BAUER et FONTANA votant contre ; Messieurs DOMINIAK, FLABAT et Madame AMMARI s'abstenant.

2019-03-11- BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur DOMINIAK votant contre.

2019-03-12- FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE POUR 2019

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur DOMINIAK votant contre.

2019-03-13- BUDGET PRIMITIF TEOM 2019

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur DOMINIAK votant contre.

2019-03-14- BUDGET PRIMITIF MOBILITE 2019

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-15- BUDGET PRIMITIF ZONE ARTISANALE DE NOVIANT-AUX-PRES 2019

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-16- BUDGET PRIMITIF POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE 2019

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-17- VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE TEMPORAIRE AU BUDGET ANNEXE DU POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-18- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE CHARMES-LA-COTE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-19- COMMUNICATION MAPA

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande (indiquées dans la délibération), prises par le Président ou son représentant.

2019-03-20 – DETERMINATION DE JOURNEES DE TRANSPORTS GRATUITS A L'OCCASION DE DEUX MANIFESTATIONS

Questions et observations de l'assemblée :

C. BRETENOUX observe que cette proposition de gratuité est une bonne chose, mais regrette qu'elle soit si modeste. Elle considère que, vu le faible impact des recettes de billetterie sur le budget mobilité (5%), la collectivité pourrait décider de proposer un service de transport gratuit pour tous, ou au moins pour les bénéficiaires des minima sociaux.

F. CHARTREUX prend note de cette proposition, tout en demandant si cela est pertinent de faire croire qu'un service est gratuit alors que ce n'est jamais le cas. Il invite par ailleurs à participer au groupe de travail mobilité, lieu d'échanges et de réflexion qui concourent à l'évolution du service rendu.

J. BOCANEGRA ajoute que la plupart des collectivités qui ont choisi d'offrir un service de transport gratuit le regrettent aujourd'hui et sont revenues en arrière. Il précise également que dans le réseau de bus géré par la CC2T, le prix du ticket de transport pour une personne bénéficiaire des minima sociaux est symbolique (0,40€). Il rappelle enfin qu'il y a 12 mois, seules 6 communes étaient desservies par le réseau

de transport Movia. Aujourd'hui il y en a 16 et au 1^{er} janvier 2020, tout le territoire sera couvert. Aussi, si la réflexion sur la gratuité n'est pas un sujet fermé, la priorité a d'abord été donnée au déploiement du service.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-21 – PLAN DE FINANCEMENT DU CHANTIER D'INSERTION ET DEMANDE DE FINANCEMENT FSE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

En marge du vote de cette délibération et en lien avec le schéma de mutualisation, **G. LIOUVILLE** donne quelques informations sur les opérations de contrôle des bornes incendie, que la CC2T a reprises en régie et pour lesquelles elle propose des prestations mutualisées en direction des communes. La difficulté aujourd'hui rencontrée avec le SDIS concernant la mise à disposition du matériel nécessaire aux opérations de contrôle a engendré du retard, **F. CHARTREUX** précisant que des devis sont demandés pour examiner la possibilité que la CC2T devienne propriétaire des appareils de tarage et ne dépende plus du SDIS. Il ajoute que le montant pris ainsi en charge par la CC2T devrait légitimement pouvoir être déduit de la contribution versée au SDIS chaque année.

2019-03-22 – SUBVENTION FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2019

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-23 – REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur BOCANEGRA votant contre.

2019-03-24 – REGLEMENTS ET TARIFS COMMUNS DES DEUX CRECHES INTERCOMMUNALES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-25- ADHESION A L'ASSOCIATION SEINE-MOSELLE-SAONE

Questions et observations de l'assemblée :

E. MANGEOT souligne que cette adhésion devrait contribuer à ce que le sujet de la liaison Saône-Moselle soit défendu avec vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-26- AGREMENT DE CESSION ZAC KLEBER

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-27- AVIS CONCERNANT UN ICPE SUR LE POLE LOGISTIQUE SUD LORRAINE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-28- RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur DOMINIAK votant contre.

2019-03-29- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : AVANCEMENT DE GRADE

Observation : **B. DOMINIAK** indique que cet avancement lui semble être une « promotion placard ».

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur DOMINIAK votant contre.

2019-03-30 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU SERVICE OM

Questions et observations de l'assemblée :

M. NOISSETTE attire l'attention sur un manque d'information des usagers de la déchèterie de Gondreville quant aux horaires d'ouverture et de fermeture du service, ce qui pose des problèmes récurrents.

G. BOULANGER ajoute que les documents existants sur les horaires ne sont pas datés, ce qui ne facilite pas la compréhension pour l'utilisateur.

R. ARNOULD prend acte de cette observation et indique que le fonctionnement actuel n'est en outre pas optimisé sur cette déchèterie avec un seul agent sur place, ce qui devrait s'améliorer à l'avenir avec l'embauche d'un nouvel agent.

F. CHARTREUX souligne que des efforts de communication sont à faire et que l'ouverture d'un nouveau poste au service communication va dans ce sens, afin de permettre notamment de pallier les carences repérées.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur FONTANA votant contre.

2019-03-31 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : INTEGRATION DIRECTE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-32 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION DE POSTE AU SERVICE COMMUNICATION

Questions et observations de l'assemblée :

E. MANGEOT, précisant qu'il souhaite expliquer son vote à venir pour cette délibération, estime qu'il faut en effet communiquer, mais que les objectifs visés par ce recrutement ne lui semblent pas pertinents, car ils concernent essentiellement la communication interne, c'est-à-dire tournée vers la collectivité (agents, communes). Or il considère qu'il est prioritaire de communiquer vers l'extérieur, pour valoriser et vendre le territoire.

F. CHARTREUX souligne que ce recrutement est un étape nécessaire, car actuellement le travail n'arrive plus à être fait correctement par une seule personne, compte tenu de la croissance de la communauté en compétences et en nombre de communes, ainsi que l'a expliqué **JL CLAUDON**. Cela étant, le Président précise que l'importance de la communication vers l'extérieur n'est pas sous-estimée et que la communauté de communes le fait notamment grâce aux outils comme l'ADSN ou la Maison du Tourisme. Il ajoute que la réflexion mériterait d'être portée au niveau de la Multipole car l'échelle de communication visée est large et concerne potentiellement toutes les intercommunalités du sud 54.

D. BRASSEUR considère que pour répondre à l'ensemble des besoins, c'est plutôt 1,5 poste qu'il faudrait créer, car les sujets à investir demandent du temps et des moyens humains.

M. JOUBERT demandant si le recrutement d'un contractuel ne serait pas plus prudent, des précisions juridiques sont apportées sur ce point : la collectivité ne peut pas choisir de recruter un contractuel pour un emploi pérenne. Le recours à un contractuel reste possible lorsque le recrutement d'un agent statutaire est infructueux ou lorsqu'il s'agit de répondre à des besoins temporaires ou saisonniers.

JL CLAUDON rappelle que la délibération précise la possibilité de recourir à un emploi contractuel en cas d'échec du recrutement par la voie statutaire.

B. DOMINAK estimant qu'un prestataire privé saurait mieux faire ce genre de mission, **F. CHARTREUX** indique qu'au contraire, pour une collectivité, la communication nécessite de bien connaître le fonctionnement, les compétences et les projets de la structure, ce qui n'est pas le cas d'un prestataire privé.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Messieurs MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE), BAUER, FONTANA et DOMINIAC votant contre.

2019-03-33 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-34 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU SERVICE PETITE ENFANCE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur FONTANA votant contre.

2019-03-35- MUTUALISATION DE MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT GEMAPI

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

2019-03-36- OM : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE BENNES POUR DES MANIFESTATIONS PONCTUELLES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-37- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation faite dans la délibération et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2019-03-38- APPROBATION DU PROJET DE PLU DE GYE

Sur invitation de **JP COUTEAU, M. NOISSETTE**, Maire de Gye, indique que le but initial de la révision du document d'urbanisme de la commune était de revoir le règlement, mais également de prendre en compte les contraintes du SCOT en évitant l'urbanisation à la périphérie de la commune et en choisissant de renforcer le cœur du village. Il est satisfait de l'évolution que suit son village et des choix d'urbanisation qui sont privilégiés.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-39 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS DE TRAVAUX DE VOIRIES ET RESEAUX A LUCEY

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2019-03-40 – GARANTIE D'EMPRUNT A TOUL HABITAT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance et remercie les délégués.

[ANNEXE PAGE SUIVANTE : CALENDRIER DES REUNIONS.](#)

	avr-19		mai-19		juin-19
1		1	férié	1	
2		2		2	
3		3		3	
4	CC BP	4		4	COM OM
5		5		5	
6		6		6	COM EAU/ASST/GEMAPI COM SERVICES PUBLICS
7		7	COFIL PLUî H	7	
8		8	férié	8	
9		9		9	
10		10		10	
11		11		11	
12		12		12	
13		13		13	COM DES MAIRES
14		14		14	
15		15		15	SEMINAIRE DES DELEGUES
16		16		16	
17		17		17	
18		18		18	
19		19		19	
20		20		20	
21		21		21	
22		22		22	
23		23	COM ECO	23	
24	COFIL PLUî H	24		24	
25		25		25	
26		26		26	
27		27		27	CC
28		28		28	
29		29		29	
24	COFIL PLUî H	30		30	
		31			